



L'Empreinte de l'Ours

S'Baere Blättel

Bulletin Municipal de la Commune de Baerenthal

Mairie de BAERENTHAL 1, rue Printemps d'Alsace 57230 BAERENTHAL

03.87.06.62.30

mail : mairie@baerenthal.eu site internet : www.baerenthal.eu

Responsable de la publication : Christian Cropsal 1^{er} Adjoint en charge de la communication

Comité de rédaction : S. Weil, A. Kessler, A. Nirrengarten, J. Charpentier, M. Zugmeyer et P. Brunner

Horaires d'ouverture :

Mairie

Mardi et vendredi de 14 h à 18 h
Mercredi de 8 h à 12 h

ou sur rendez-vous

Le Maire reçoit en Mairie sur RDV
les vendredis de 17 h à 19 h

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

03 87 06 26 48

biblio@baerenthal.eu

Mardi de 16 h 30 h à 18 h

AGENCE POSTALE COMMUNALE

03 87 96 50 41

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9 h à 11 h 30

Mercredi de 14 h à 16 h 30

FRANCE SERVICES à BITCHE

03 87 27 32 06

POMPIERS : 18

POLICE : 17

Centre de régulation médicale

Médigarde 0 820 33 20 20

Appeler le 15
en cas d'urgence

Pharmacies de garde :

Composer le 3237 pour connaître
la pharmacie de garde

Médecin :

Jean-Luc GORALSKY

03 72 29 95 73

Cabinet d'infirmières :

Cécile FERSTLER

03 87 96 17 23

Cabinet de kinésithérapie :

Jennifer SCHMITT

03 72 29 98 05

AMAPA :

L'antenne du Pays de Bitche est installée à
Sarreguemines :

03 87 95 71 72

CLIC :

Antenne de Bitche :

03 87 78 06 99

Janvier 2026

Les Vœux du Maire

Chères Baerenthaloises, chers Baerenthalois,
de cœur, d'adoption ou d'origine,



A l'aube de cette nouvelle année, je tiens à vous adresser mes vœux les plus sincères de santé, de sérénité et de confiance.

Comme vous le savez, mon mandat prendra fin en mars prochain, ayant décidé il y a quelque temps déjà de ne pas me représenter. Ces presque dix-huit années de mandat ont constitué une période intense, à laquelle j'associe naturellement l'ensemble des compagnes et compagnons de route qui m'ont escorté tout au long de ce parcours. La fonction de maire a été pour moi à la fois un honneur et une responsabilité, que j'ai exercés avec sincérité et engagement. Il est désormais temps pour moi d'ouvrir un nouveau chapitre.

La période de réserve électorale encadre strictement la communication institutionnelle à compter du 1er septembre précédent l'élection municipale. Bien que n'étant plus candidat, je m'y conforme pleinement, en me permettant toutefois de partager une information factuelle : entre 2008 et le 31 décembre 2025, l'endettement de la commune est passé de 2 237 626,49 € à 717 249,22 €. Les efforts induits ont été partagés par tous et méritent simplement d'être reconnus à leur juste valeur.

Je souhaite remercier très chaleureusement les élus municipaux, les agents communaux, les bénévoles associatifs, ainsi que l'ensemble des habitants qui, par leur présence, leurs échanges et leur engagement, ont contribué à la vitalité et à la qualité de vie de notre commune.

Ces dix-huit années de mandat m'ont permis de vivre de nombreux moments forts, faits de travail, de rencontres et parfois d'épreuves, toujours partagés avec vous. J'en garderai un souvenir profondément humain.

Je forme le vœu que l'année à venir soit placée sous le signe de la solidarité, du respect et de l'avenir, et j'adresse tous mes encouragements à celles et ceux qui seront appelés à poursuivre l'action municipale.

Avec toute ma gratitude et mon attachement à notre commune, je vous adresse, à chacune et chacun d'entre vous, mes vœux les plus chaleureux.

Bien à vous,
Serge WEIL



Bonnes fêtes de fin d'année



Redevance incitative : une facture distincte pour chaque foyer dès 2026

UNE NOUVELLE ÉTAPE POUR LE PAYS DE BITCHE

Le 1er janvier 2026 marquera une évolution majeure dans la gestion des déchets au Pays de Bitche. La redevance incitative remplacera la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est voté !

Concrètement, chaque foyer recevra désormais une facture individualisée, adressée directement aux locataires et aux propriétaires occupants. La TEOM disparaîtra donc de la taxe foncière à compter de cette date.

Ce changement s'inscrit dans une démarche de transparence et de responsabilisation : la Communauté de Communes du Pays de Bitche souhaite ainsi proposer un système plus clair et plus équitable, dans lequel chaque usager paie selon sa production réelle de déchets.

"A l'heure actuelle, un habitant du Pays de Bitche produit en moyenne 106 kg d'ordures ménagères résiduelles chaque année. »

UN DISPOSITIF ÉTENDU À TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE

La redevance incitative ne concernera pas uniquement les particuliers. En effet, les professionnels, campings et EHPAD du territoire seront également soumis à ce mode de facturation. Leur contribution sera calculée en fonction d'une grille tarifaire adaptée à leur activité et au volume de déchets produit.

Les modalités précises figurent dans le règlement de facturation, voté lors du conseil communautaire du 30 septembre 2025. Ce document, consultable en ligne sur le site de la Communauté de Communes et dans toutes les mairies, définit les règles de calcul, de paiement et les conditions d'application du dispositif.

UNE FACTURATION PERSONNALISÉE ET ÉQUITABLE

La redevance incitative repose sur deux critères principaux:

- la composition du foyer,
- le volume du bac attribué.

Ainsi faisant, chaque foyer recevra une facture correspondant à sa situation réelle. En cas de déménagement ou d'arrivée en cours d'année, la facturation sera proratisée, afin de ne couvrir que la période effective d'occupation du logement. Cette mesure de bon sens entend renforcer le principe d'équité au cœur du dispositif.

(Suite du dossier le mois prochain)

Municipales 2026 : le mode de scrutin évolue dans de nombreuses communes

Un décret publié au *Journal officiel* du 28 août 2025 a fixé les dates des prochaines élections municipales. Le premier tour aura lieu le 15 mars 2026 et, le cas échéant, le second tour sera organisé le 22 mars.

Quel mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants ?

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, lors des précédents scrutins municipaux, vous aviez la possibilité de modifier la liste pour laquelle vous souhaitiez voter. Les conseillers municipaux étaient alors élus au scrutin majoritaire et plurinominal, à 2 tours. Les candidats pouvaient se présenter seuls ou de manière groupée ; dans le second cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire que vous aviez la possibilité en tant qu'électeur de rayer des noms de la liste que vous aviez choisie puis éventuellement de les remplacer par d'autres personnes.

Les suffrages étaient ensuite décomptés individuellement par candidat, y compris pour ceux qui s'étaient présentés de manière groupée.

Désormais, dans les communes de moins de 1 000 habitants, lors des élections municipales, il sera appliqué le même mode de scrutin que dans les autres villes. **Il s'agit d'un scrutin de liste proportionnel et paritaire, à 2 tours.**

Les listes doivent être paritaires (composées d'autant de femmes que d'hommes), et respecter une alternance une femme / un homme ou inversement. L'application de ce mode de scrutin implique le dépôt de listes de candidats (les candidatures isolées ne sont plus possibles) et la suppression du panachage.

Désormais, si vous ajoutez ou rayez le nom d'au moins un candidat sur votre bulletin de vote, celui-ci sera considéré comme nul. Il en sera de même si vous modifiez l'ordre des candidats.

Cette évolution a lieu car le mode de scrutin appliqué jusque-là dans les communes de moins de 1 000 habitants ne permettait pas le respect de la parité dans les conseils municipaux.

* * * * *

Inscription sur la liste électorale

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire au plus tard le 6 février 2026.

Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une de ces situations : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française ou droit de vote récemment recouvré.

L'inscription peut se faire en ligne sur Service Public ou en mairie.

Vie pratique



Madame, Monsieur,

Vous allez être recensé(e) cette année.

Le recensement de la population est une enquête statistique obligatoire. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Les données collectées servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire. Elles permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers et d'offre de moyens de transport.

J'ai désigné un agent recenseur qui vous transmettra les documents nécessaires (en main propre ou dans votre boîte aux lettres). Pour faciliter son travail, je vous prie de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête.

Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agrémenter, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Vous pouvez vous recenser par internet à partir du 15 janvier 2026
sur le site le-recensement-et-moi.fr

Vos codes confidentiels de connexion figurent sur la notice internet qui vous sera remise prochainement, dans votre boîte aux lettres ou en main propre par votre agent recenseur. Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

Vos réponses sont strictement confidentielles.
Elles seront transmises à l'Insee pour établir des statistiques anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée.
L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu à la neutralité et au secret professionnel.

Le recensement de la population est gratuit : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Important !

Les deux agents recenseurs habilités à effectuer le recensement sont :

Mme Christine Muller et **M. Justin Lesage**



Collecte multiflux

La collecte du jeudi 25 décembre (poubelle à couvercle bordeaux) est avancée
au mercredi 24 décembre.

Celle du jeudi 1er janvier 2026 (poubelle jaune)
est reportée au vendredi 2 janvier.

Fermetures pour les fêtes de fin d'année

La mairie et l'Agence Postale seront fermées les mercredis 24 et 31 décembre 2025.

**En cas d'urgence, s'adresser à M. le Maire au
06 86 55 96 41**

La bibliothèque municipale sera également fermée.
Réouverture le 6 janvier 2026.

Repas des seniors de la commune samedi 17 janvier 2026 au Centre de Jeunesse de Baerenthal

Les invitations sont distribuées avec le présent bulletin municipal. Les personnes qui n'auraient pas reçu l'invitation sont priées de se manifester en mairie.

Offre d'emploi

En séance du 25 novembre 2025, le Conseil Municipal a créé un poste d'adjoint administratif à temps non complet 15h / semaine, pour assurer les fonctions d'agent d'accueil de l'Agence Postale Communale.

Ce poste est à pourvoir au 1er février 2026.

Renseignements en mairie (Tél. 03 87 06 62 30).

Les personnes intéressées par cet emploi peuvent adresser leur candidature à :

M. le Maire de Baerenthal, 1 rue Printemps d'Alsace 57230 BAERENTHAL
ou par courriel à mairie@baerenthal.eu

La Municipalité et le Personnel Communal
souhaitent à toutes et tous de joyeuses fêtes
de fin d'année



Nos joies

Félicitations à :

M. Berthold Mayer qui fêtera ses 92 ans le 5 janvier

Mme Dorette Schmidt née Jund qui fêtera ses 88 ans le 6 janvier

Mme Margot Graf née Freismuth qui fêtera ses 93 ans le 16 janvier

A la Maison Partagée de Baerenthal, seront fêtés les anniversaires de :

Mme Georgette Spiess qui fêtera ses 87 ans le 7 janvier

Mme Jacqueline Joly née Vermeulen qui fêtera ses 84 ans le 11 janvier



Bloc notes

Mercredi 7 janvier : Rencontre de l'Epiphanie au foyer René Schmitt, à partir de 14 h, organisée par la Paroisse Protestante.

Samedi 10 janvier : Crémation de sapins organisée par l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Philippsbourg-Baerenthal à la caserne de Philippsbourg.

Jeudi 15 janvier : Démarrage du recensement de la population.

Samedi 17 janvier : Repas des seniors de la commune au Centre de Jeunesse.

Mercredi 21 janvier : Nuit franco-allemande de la lecture proposée par les sociétés d'histoire de Baerenthal, Bitche, Hornbach et Pirmasens, à 19 h 30, au foyer René Schmitt. Des textes historiques datant du XVIII^e siècle et présentant divers aspects - politique, militaire, social - de la vie dans notre région transfrontalière, seront lus et commentés. L'intégralité des interventions est bilingue.

Buffet à l'issue : inscription, gratuite mais obligatoire, avant le 14 janvier
(cercle.histoire.baerenthal@gmail.com)



UNION NATIONALE DES INVALIDES ET ACCIDENTÉS DU TRAVAIL

U.N.I.A.T.
Groupement de la Moselle

Siège à SARREGUEMINES - 10 rue des Vosges - Tél. 03 87 98 40 14

PERMANENCE

JEUDI le 8 JANVIER
BAERENTHAL
EN MAIRIE - Salle Goldenberg

de 14 H 15 à 14 H 45

CHASSE

Calendrier des battues Mois de janvier 2026

Hanau1_01 : 11 janvier
Hanau1_02 : 17 - 18 - 24 et 25 janvier
Hanau2_07 : 24 janvier
Hanau2_11 : 11 janvier
Hanau2_12 : 18 janvier
Mouterho_12 : 10 - 11 et 31 janvier

Toutes les dates sont disponibles sur :

<https://www.onf.fr/chasse/les-calendriers-de-chasse-en-foret-domaniale>

